

# Conférence générale

**GC(48)/OR.5**  
Juin 2007

**Distribution générale**  
Français  
Original : Anglais

## Quarante-huitième session ordinaire (2004)

# Séance plénière

## Compte rendu de la cinquième séance plénière

*Tenue à l'Austria Center Vienna, le mercredi 22 septembre 2004, à 10 h 10.*

**Président :** M. RÓNAKY (Hongrie)

**Puis :** Mme HALL (Canada)

## Sommaire

Point de l'ordre du jour*		Paragraphes
7	Discussion générale et Rapport annuel pour 2003 ( <i>suite</i> )	1–135
	Déclarations des délégués des États et de l'organisme suivants :	
	Zimbabwe	1–14
	Finlande	15–23
	Inde	24–34
	Israël	35–41
	Brésil	42–53

---

La composition des délégations qui ont participé à la session est indiquée dans le document GC(48)/INF/16/Rev.1.

---

\* GC(48)/25.

## Sommaire (suite)

Point de l'ordre du jour*	Paragraphes
Pakistan	54–63
Cuba	64–71
République arabe syrienne	72–84
Sénégal	85–91
Bélarus	92–103
Italie	104–116
Niger	117–123
Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	124–135

**Liste des abréviations :**

ABACC	Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
Accord quadripartite	Accord entre la République argentine, la République fédérative du Brésil, l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties
AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
ARASIA	Accord régional de coopération entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
ARCAL	Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
CANDU	Réacteur canadien à uranium-deutérium
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CIPT	Centre international de physique théorique (Trieste)
CIV	Centre international de Vienne
Conférence d'examen du TNP	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Convention commune	Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCT	Fonds de coopération technique
GFN	Groupe des fournisseurs nucléaires
INIS	Système international d'information nucléaire
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
ITER	Réacteur expérimental thermonucléaire international
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPANAL	Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes

PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase
PCN	programme-cadre national
PRC	Projet de recherche coordonnée
R-D	Recherche-développement
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
TEP	tomographie à émission de positons
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TIS	technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Traité de Tlatelolco	Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
WANO	Association mondiale des exploitants nucléaires

## **7. Discussion générale et Rapport annuel pour 2003 (suite)** (GC(48)/3)

1. M. MOYO (Zimbabwe) dit que le rôle important de l'Agence dans les domaines de la non-prolifération nucléaire internationale et du désarmement devrait être renforcé. Le Zimbabwe apprécie les efforts qu'elle fait pour renforcer son système des garanties et, à la lumière de ses activités en Libye, en RPDC et en République de Corée, pense qu'il faudrait lui donner la latitude nécessaire pour continuer à démontrer librement son utilité en tant qu'organisme équitable, expérimenté, efficace et essentiel de promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaires ainsi que des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde. Il faudrait lui permettre de mettre en œuvre son mandat, conformément à son Statut et au TNP, sans entraves, préjudice ni obstacles politiques. L'Agence devrait en outre non seulement promouvoir le développement et le droit inaliénable des États Membres de renforcer la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire et de produire et d'utiliser celle-ci à des fins pacifiques sans discrimination, mais aussi faciliter aussi pleinement que possible l'échange d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et techniques entre les États.
2. Le Zimbabwe est préoccupé par la sûreté nucléaire. L'expansionnisme de tout État est une menace pour la paix internationale, de même que toute forme de terrorisme.
3. M. Moyo félicite l'Agence pour son application de la TIS à la lutte contre la mouche tsé-tsé, un des plus grands obstacles au développement socio-économique de l'Afrique. Il se réjouit en outre des activités qu'elle mène avec la PATTEC, la FAO et l'OMS pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé. M. Moyo félicite l'Agence et ses partenaires du développement pour le financement des travaux de recherche-développement en laboratoire à Seibersdorf sur la possibilité d'étendre l'utilisation de la TIS à la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme.
4. L'appui soutenu de l'Agence pour les projets du Zimbabwe dans les domaines de la santé, de l'eau, des essais non destructifs et de l'agriculture est apprécié. Le projet de PCN en cours d'élaboration devrait renforcer encore la mise en œuvre des programmes de coopération technique dans le pays au cours de la période 2005-2010.
5. Le Zimbabwe est attaché à l'établissement d'un cadre juridique approprié pour les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, ce qui devrait l'aider à atteindre les étapes 1 et 2, en facilitant la mise en œuvre complète des projets de l'Agence. Un projet de loi sur la protection radiologique a été adopté le 3 septembre 2004.
6. Le Zimbabwe apprécie les cours, les ateliers et les séminaires organisés par l'Agence à l'intention de spécialistes. Bon nombre de ses experts nationaux bénéficient régulièrement de programmes de formation de l'Agence et, en conséquence, sont demandés dans les pays aussi bien développés qu'en développement.
7. Dans le cadre du programme de réforme agraire du Zimbabwe, l'assistance de l'Agence dans le domaine de l'hydrologie isotopique aide à améliorer la production végétale. Les équipements fournis par l'Agence pour l'évaluation des aquifères d'eau souterraine dans le Matabeleland permettront une production agricole d'un bout à l'autre de l'année. Le gouvernement a fourni d'importantes ressources financières pour ce projet. D'autres ressources de l'Agence et d'autres partenaires du développement

seraient appréciés. Le Zimbabwe remercie aussi l'Agence pour sa participation continue au développement des engrais biologiques.

8. L'Agence fournit une assistance à travers un projet régional sur l'éradication et la lutte contre les principales maladies animales dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Zimbabwe espère que ce projet sera un succès et permettra un approvisionnement fiable et durable de la région en réactifs et en trousse de diagnostic importants pour la lutte contre ces maladies.

9. Le Zimbabwe apprécie l'assistance fournie en ce qui concerne le développement des techniques moléculaires isotopiques pour la détection précoce, le traitement et la lutte contre le cancer sous forme d'équipements, de programmes de formation et de visites d'experts, et appuie pleinement l'initiative du PACT. L'appui technique direct fourni par l'Agence en matière de cancérothérapie dans les hôpitaux centraux du Zimbabwe a permis à des milliers de ses citoyens de bénéficier de traitements palliatifs et curatifs dont ils ont tant besoin.

10. La malnutrition est un problème majeur en Afrique, en particulier pour les personnes souffrant du VIH et du SIDA. Le Zimbabwe se réjouit du projet de l'Agence visant à améliorer la nutrition grâce à l'utilisation de techniques isotopiques pour évaluer les programmes d'intervention nutritionnelle liés au VIH/SIDA en Afrique. Il espère que ceux-ci amélioreront la santé de la majorité des personnes vivant avec cette maladie.

11. M. Moyo félicite l'Agence pour les divers projets AFRA dont bénéficie le Zimbabwe, y compris les projets sur la maintenance des instruments médicaux et scientifiques, le renforcement de l'infrastructure de gestion des déchets, la mise au point de variétés végétales améliorées, l'amélioration de la radiothérapie, les marqueurs tumoraux et les essais non destructifs.

12. Le gouvernement zimbabwéen et l'Agence continuent à collaborer pour hiérarchiser les activités dans des domaines aussi importants que l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, les ressources en eau, la santé publique et la promotion de l'assistance internationale au développement.

13. La mise en valeur des sources d'énergie commerciale est un déficit pour toutes les régions du monde et la production électrique inadéquate est devenue un obstacle majeur au développement sur le continent africain, en particulier en Afrique australe. L'Afrique reste le continent où l'utilisation de la technologie nucléaire est la plus faible.

14. En conclusion, le Zimbabwe est fermement décidé à s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de l'Agence et a versé la plus grande partie de ses arriérés de contribution au budget ordinaire et au FCT.

15. M. GRÖNBERG (Finlande) dit qu'au cours de l'année précédente, le système de vérification de l'Agence a été confronté à un nombre croissant de nouveaux défis extrêmement préoccupants pour la communauté internationale et le régime de non-prolifération, y compris les révélations relatives à un réseau de marché noir du nucléaire. Il faut féliciter l'Agence pour le professionnalisme, l'impartialité et l'objectivité avec lesquels elle a géré ces dossiers. Il est extrêmement important de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et de faire en sorte que la Conférence d'examen du TNP suivante débouche sur un résultat positif universellement appuyé. La Finlande attend avec impatience le résultat des travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé d'étudier les approches nucléaires multilatérales.

16. L'application universelle du modèle de protocole additionnel aidera à renforcer le régime de non-prolifération. Il faudrait que l'adhésion à ce protocole devienne une condition des transferts nucléaires aux États Membres non dotés d'armes nucléaires. La Finlande a mis en vigueur son protocole additionnel et lancé sa mise en œuvre pratique. Son programme d'appui effectue des

exercices dans des activités liées à ce protocole. Un atelier pilote sur les activités du protocole additionnel a été organisé dans le pays en avril et le premier vrai atelier est prévu pour fin octobre.

17. Le lien potentiel entre le terrorisme et l'énergie d'origine nucléaire a fait l'objet d'une attention croissante dans le travail de l'Agence au cours des trois années précédentes. La Finlande appuie pleinement le plan de sécurité nucléaire de l'Agence. Elle a fourni un appui en nature pour les activités de l'Agence et M. Grönberg est heureux d'annoncer une contribution volontaire de 10 000 € au Fonds pour la sécurité nucléaire. Au cours des dix années précédentes, l'appui de la Finlande pour les activités bilatérales et multilatérales, essentiellement en Russie, en Ukraine et dans les États baltes, s'est chiffré à 2-3,5 millions d'euros par an.

18. La menace de terrorisme nucléaire rend d'autant plus urgente la nécessité de renforcer la CPPMN et la Finlande a été l'un de ceux qui ont demandé la convocation d'une conférence diplomatique pour négocier les amendements à cette convention. La Finlande a en outre exprimé son plein appui au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

19. En ce qui concerne le programme de l'Agence pour 2006-2007 et la stratégie à moyen terme pour 2006-2011, les discussions entre les États Membres et le Secrétariat devraient d'abord se concentrer sur le contenu de ce programme, et seulement après sur les ressources nécessaires et disponibles. Les éléments de ce programme devraient rentrer clairement dans les fonctions statutaires de l'Agence et il faudrait faire preuve de suffisamment de souplesse en ce qui concerne l'allocation des ressources aux nouvelles activités prioritaires, même entre les programmes sectoriels. À cet égard, M. Grönberg se réjouit de l'ensemble de propositions de juillet 2003 qui garantit un financement adéquat pour les activités de base de l'Agence.

20. La Finlande attache beaucoup d'importance au programme de coopération technique et a toujours versé intégralement sa part de l'objectif à temps. Les projets de coopération technique devraient rentrer dans le mandat de l'Agence et bien cadrer avec les objectifs du développement national fixés dans les PCN. En outre, la coordination avec les organisations internationales pertinentes, telles que l'OMS et la FAO, devrait être renforcée pour que l'apport de l'Agence dans le domaine nucléaire puisse être techniquement justifié, pertinent, et produire des résultats durables. Le financement des activités de coopération technique devrait être une responsabilité partagée des donateurs et des pays bénéficiaires.

21. Le projet de construction d'une cinquième centrale nucléaire en Finlande a été approuvé par le parlement après un processus exhaustif de préparation. Le contrat entre l'exploitant et le vendeur a été signé en décembre 2003 et la mise en œuvre du projet se déroule comme prévu. Le gouvernement devrait approuver la licence de construction début 2005, et le réacteur de 1 600 MW devrait produire de l'électricité en 2009. Les objectifs de sûreté de l'installation sont plus ambitieux que ceux de la présente génération de centrales nucléaires, et le travail de réglementation a beaucoup profité des activités de sûreté de l'Agence. M. Grönberg encourage celle-ci à poursuivre son travail dans l'établissement de normes modernes de sûreté nucléaire. La sûreté, la sécurité et les garanties deviennent de plus en plus liées et doivent être indissociables pour que l'énergie d'origine nucléaire puisse être utilisée sans problème.

22. L'utilisation soutenue de cette forme d'énergie nécessite une solution énergique et fiable au problème du stockage définitif des déchets nucléaires de haute activité et à longue durée de vie. Alors qu'une majorité claire d'experts s'accorde pour reconnaître la sûreté du concept de stockage définitif en formation géologique, le processus conduisant à l'établissement d'une installation de stockage définitif doit être mené avec précaution et mesure. Le parlement finlandais s'est entendu sur un site de stockage définitif du combustible usé en 2001 et l'installation, qui devrait être strictement réservée à un usage national, devrait être en exploitation à l'échéance 2020.

23. La Finlande espère que son expérience dans la construction de son installation de stockage définitif sera utile à l'Agence lorsqu'elle élaborera des guides pour la gestion du combustible usé et des déchets de haute activité. M. Grönberg remercie le Secrétariat pour sa coopération avec les autorités finlandaises dans l'élaboration d'un concept de garanties nucléaires pour le stockage définitif en formation géologique, et exprime l'espoir que cette coopération s'intensifiera même lorsque la phase de construction commencera.

24. M. KAKODKAR (Inde) dit que le programme sur l'énergie atomique de l'Inde est en plein essor depuis la création du Département de l'énergie atomique, il y a 50 ans. Les activités de recherche-développement conduites par ses scientifiques ont débouché sur des opérations industrielles viables sur le plan commercial dans les domaines des réacteurs de puissance à eau lourde, du cycle du combustible, de l'eau lourde, et de l'électronique et de l'instrumentation. Le pays est en passe de traduire ses acquis de R-D en activités industrielles commerciales en ce qui concerne les réacteurs de puissance rapides et les réacteurs au thorium, et les travaux se poursuivent pour accroître rapidement la capacité électronucléaire nationale basée sur les réacteurs thermiques. Cette évolution est conforme à son programme de longue date de développement électronucléaire en trois phases destiné à répondre à ses besoins énergétiques à grande échelle émergents. Le cinquantenaire a été utilisé pour faire le bilan des réalisations du Département de l'énergie atomique, et pour élaborer une feuille de route et déterminer une vision collective pour l'avenir, un exercice auquel ont participé près de 1 500 jeunes scientifiques et leurs encadreurs. Une étude a été conduite sur la croissance de l'énergie électrique en Inde au cours des 50 années suivantes et le rôle que l'électronucléaire devrait pouvoir jouer. Étant donné que toutes les estimations du bouquet énergétique approprié pour un développement durable au cours des décennies suivantes comprennent une importante proportion d'énergie d'origine nucléaire, l'Inde est décidée à faire fond sur les capacités nationales qu'elle a accumulées. L'augmentation peu auparavant des prix du pétrole a confirmé à nouveau l'efficacité de cette forme d'énergie. En outre, les faibles taux d'intérêts actuels favorisent les investissements dans ce domaine.

25. Les activités futures de l'Inde visent à : passer le plus rapidement possible à un programme de construction à grande échelle pour les réacteurs rapides et les cycles du combustible connexes ; développer les cycles du combustible à court temps de doublement ; démontrer des technologies pour l'utilisation à grande échelle du thorium ; développer des technologies pour appuyer une croissance plus rapide des systèmes au thorium ; élaborer des technologies pour la production combinée d'électricité, d'hydrogène et d'eau ; et travailler sur les technologies de fusion. Il est en outre envisagé de mettre un accent particulier sur le lien entre la formation théorique locale, la recherche et la technologie ainsi que sur l'énergie nucléaire et les rayonnements.

26. La construction de la première centrale nucléaire de 500 MW en Inde sur la base d'un réacteur surgénérateur à neutrons rapides a été lancée à Kalpakkam. Le combustible unique en carbure mixte d'uranium-plutonium a atteint un taux de combustion d'environ 125 000 MW j/t dans le réacteur surgénérateur à neutrons rapides d'essai. Le cycle du combustible de ce réacteur a été fermé avec le retraitement avec succès du combustible usé. Le premier tokamak à régime permanent de 1 000 secondes à champs magnétiques toroïdaux et poloïdaux produits par aimants supraconducteurs, qui pourrait être utilisé pour un certain nombre d'études de physique utiles pour l'ITER, est en train d'être préparé pour les tests de refroidissement de l'aimant et de lancement de la première phase de la mise en service.

27. Le développement de l'énergie d'origine nucléaire pour répondre aux besoins énergétiques de l'économie en expansion de l'Inde, avec ses modestes ressources en uranium et ses abondantes ressources en thorium, n'a été possible que grâce au cycle du combustible nucléaire fermé faisant intervenir le retraitement et la refabrication du combustible pour les réacteurs rapides et les réacteurs au thorium. Une expérience à l'échelle industrielle suffisante a été acquise dans le recyclage du



plutonium en ce qui concerne les réacteurs thermiques et les réacteurs rapides pour permettre d'atteindre les objectifs.

28. Les besoins en sources d'énergie plus sûres et plus propres ne cessent d'augmenter, et l'énergie nucléaire a de grandes potentialités à cet égard. Toutefois, les actions irresponsables de quelques États sont en train de compromettre l'avenir des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Tous ceux que préoccupe ce problème doivent concevoir des politiques et des solutions technologiques basées sur le principe que les engagements internationaux doivent être tenus. L'Inde collaborera avec les pays de même sensibilité à cet effet.

29. Partisan actif des programmes de sécurité nucléaire de l'Agence, l'Inde a organisé un cours international sur la protection physique des installations nucléaires avec elle l'année précédente, et ce cours sera répété l'année en cours. L'Inde est aussi un partenaire actif dans les programmes de l'Agence sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. À long terme, la pression que fait peser le financement des programmes relatifs à la sécurité sur les ressources pourrait être allégée par la mise en place de technologies et l'exécution de politiques visant à réduire les inégalités et à promouvoir le développement durable. Le programme INPRO de l'Agence, avec l'accent qu'il met sur la sûreté, l'économie, la gestion des déchets, la durabilité et la résistance à la prolifération, revêt une importance cruciale à cet égard. Les technologies innovantes auront un rôle de plus en plus important à jouer dans la satisfaction des besoins énergétiques des pays en développement, et il faudrait donc assigner une priorité élevée aux activités dans ce domaine. M. Kakokdar se réjouit du fait que l'INPRO est partiellement financé par le budget ordinaire en 2004. Toutefois, cet important programme mérite un appui financier plus important de cette source. La conférence internationale organisée par l'Agence à Obninsk pour célébrer les 50 ans de la production d'électricité d'origine nucléaire a aussi mis l'accent sur l'importance de la résolution des problèmes actuels à travers l'innovation technologique.

30. M. Kakokdar se félicite du travail de l'Agence sur la gestion des connaissances nucléaires. L'Inde conduit un programme soutenu et exhaustif sur la gestion des connaissances dans le domaine nucléaire depuis plus de quatre décennies. Les initiatives récentes de l'Agence telles que la conférence internationale sur la gestion des connaissances nucléaires tenue à Sarclay sont venues à point nommé et devraient être encore renforcées. Des experts indiens travaillent en étroite collaboration avec l'Agence dans ce domaine.

31. Les ressources humaines sont la force de l'Inde qui dispose peut-être du plus grand nombre de jeunes talents dans le monde. Ceux-ci sont pleinement compétents et autonomes dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, et sont capables d'appuyer un programme en expansion en créant des capacités supplémentaires et en élaborant de nouvelles technologies. Toutefois, l'Inde reconnaît la valeur de la collaboration internationale et a été active dans le cadre des activités de la WANO, des programmes de la CERN et du Laboratoire national de Brookhaven (États-Unis d'Amérique), ainsi que dans les programmes de coopération technique de l'Agence.

32. L'Inde espère que les conditions deviendront favorables à brève échéance pour qu'elle ratifie la Convention sur la sûreté nucléaire. Toutefois, il y a actuellement une contradiction entre d'une part l'objectif de cette convention d'atteindre et de maintenir un niveau élevé de sûreté nucléaire dans le monde à travers l'amélioration des mesures et de la coopération internationale, y compris selon que de besoin, la coopération technique liée à la sûreté, et d'autre part les pratiques commerciales restrictives même pour les équipements de sûreté. L'Inde a adopté une approche cohérente, responsable pour le développement de son programme autonome sur l'énergie atomique, et continuera ainsi, et son cadre de contrôle des exportations a survécu à l'épreuve du temps.

33. En tant que partisan actif des programmes de développement, l'Inde a toujours versé intégralement et à temps ses contributions au FCT et fera de même encore l'année en cours.

34. Dans la recherche de solutions aux problèmes de l'humanité, il importe d'être proactif plutôt que réactif et de se concentrer sur les causes profondes plutôt que sur les symptômes. La technologie est la clé du succès et il faut trouver des stratégies qui facilitent son libre transfert sans compromettre la sûreté et la sécurité.

35. M. FRANK (Israël) dit que compte tenu des défis et des révélations dangereuses des années précédentes, l'Agence devrait renforcer ses capacités de garanties en ce qui concerne les matières et les installations nucléaires. Israël salue ses initiatives visant à faire face aux menaces de prolifération et au terrorisme et a montré son appui pour le Fonds pour la sécurité nucléaire en faisant une contribution volontaire supplémentaire. Il est en outre en train de mettre en œuvre le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, a ratifié la CPPMN en 2002 et a participé activement au travail du groupe d'experts chargé d'élaborer un projet d'amendement à cette convention. M. Franck salue le lancement de l'Initiative pour la réduction de la menace mondiale. En outre, une nouvelle ordonnance pour le contrôle des exportations d'Israël est entrée en vigueur en juillet 2004 et incorpore pleinement la liste de base du GFN ainsi que celle des équipements, des matières, des logiciels et des technologies connexes à double usage dans le domaine nucléaire. La loi israélienne va au-delà de la liste du GFN et inclut une clause passe-partout. Israël appuie aussi la proposition des États-Unis demandant que les États Membres ne participent pas aux décisions du Conseil liées à leurs propres cas s'ils font l'objet d'enquêtes pour des violations non techniques de la non-prolifération et des garanties.

36. Tout en étant importantes, toutes les initiatives restent insuffisantes au vu des graves défis au régime de non-prolifération, à savoir les tentatives de certains signataires du TNP d'élaborer des armes nucléaires, la disponibilité croissante des technologies et des matières nucléaires, principalement à travers des réseaux d'approvisionnement illicites, l'intérêt croissant des acteurs non étatiques pour les armes de destruction massive et les armes radiologiques, et la politique de certains régimes qui cherchent à acquérir des capacités d'armements et appuient le terrorisme. Il n'est donc pas surprenant que le Directeur général ait indiqué qu'il faut déterminer un cadre plus adapté aux menaces et aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

37. Les quatre principales étapes du processus des garanties – détection, établissement de rapports, jugement et coercition – ont des points faibles. La détection du non-respect s'est certes considérablement améliorée dans le cadre du protocole additionnel, mais elle doit encore être sérieusement renforcée. La détection d'activités non déclarées dépendra toujours essentiellement des informations fournies par les États, en particulier là où il y a des réseaux de trafic illicite. Beaucoup dépendra aussi de l'adoption par l'Agence d'une culture de « suspicion » orientée vers les problèmes pour se concentrer sur les incohérences dans les conditions adverses. L'établissement de rapports sur les constatations pertinentes pour le non-respect a montré certaines insuffisances, en particulier en ce qui concerne les jugements non techniques. Les rapports de l'Agence devraient en outre bien montrer que les garanties ne couvrent que les obligations en vertu du TNP. Les énormes difficultés politiques des deux dernières étapes, le jugement et la coercition, ont été amplement démontrées au cours des réunions précédentes du Conseil. Ces problèmes prennent une importance accrue au vu du droit des États Membres de se retirer du TNP dans des délais relativement courts tout en conservant les capacités du cycle du combustible acquises dans le cadre de ce traité. Il faut de nouveaux outils améliorés pour faire face à ces nouveaux défis.

38. Le problème du réchauffement de la planète et la sûreté et la fiabilité accrues de l'énergie d'origine nucléaire font de cette source d'énergie la plus attrayante pour l'avenir. Toutefois, pour réaliser cette vision, il faudra créer une nouvelle synergie entre la production électronucléaire sûre, fiable, la résolution des préoccupations concernant la prolifération et des prescriptions de stockage définitif respectueuses de l'environnement. L'augmentation massive et la dissémination mondiale attendues de l'infrastructure nucléaire pour faire face à la demande croissante d'énergie rendent ce défi

particulièrement pressant. La question des nouvelles normes pour réduire les risques de prolifération liés aux installations du cycle du combustible nucléaire devrait être discutée avec ouverture d'esprit. Les options suggérées comprennent de nouvelles normes visant à créer de meilleurs outils pour faire face aux crises de prolifération lorsqu'elles surviennent, et des approches pour éviter l'apparition de tels problèmes en limitant la dissémination des installations du cycle du combustible. Israël appuie l'initiative des États-Unis à cet égard et salue la décision du G8 relative à un moratoire sur la dissémination de ces installations jusqu'à ce qu'une nouvelle norme soit formulée. Parallèlement, on pourrait faciliter l'accès aux réacteurs de puissance tout en garantissant la fourniture de combustible par les vendeurs reconnus existants. L'arrangement pourrait libérer les pays du fardeau économique de la construction et de la gestion d'installations nationales du cycle du combustible nucléaire, et du fardeau environnemental de l'entreposage du combustible usé. Il pourrait aussi permettre une gestion plus sûre et plus sécurisée de ces installations sensibles, et donc éviter que les risques de prolifération n'augmentent en proportion du nombre de réacteurs de puissance. M. Franck salue en outre la décision du Directeur général de convoquer un groupe d'experts pour explorer des approches multilatérales pour limiter la dissémination des installations du cycle du combustible dans le monde tout en fournissant des assurances de prix concurrentiels des approvisionnements en combustible ; il engage tous les États Membres à élaborer de nouveaux outils pour permettre à l'Agence et aux autres institutions de faire face aux nouveaux défis de prolifération tout en répondant aux demandes croissantes en énergie, au lieu d'investir du temps et des ressources dans des questions moins pertinentes.

39. À cet effet, M. Franck note que la Conférence est saisie de deux projets de résolutions concernant le Moyen-Orient qui sont clairement extérieurs au Statut et à la mission de l'Agence. Israël appuie le principe de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, une fois que les conditions politiques et sécuritaires seront réunies pour ses négociations. Tel n'est pas encore le cas car certains États de la région ne reconnaissent même pas le droit d'Israël d'exister et appellent même à son élimination tout en appuyant les opérations et les idéologies des groupes terroristes. Israël ne peut aussi ignorer l'attitude alarmante de certains de ces États vis-à-vis de leurs engagements internationaux dans le domaine nucléaire comme le montrent les récentes constatations de l'Agence. Il n'a pas fait un secret de ses réserves fondamentales en ce qui concerne le libellé et la pertinence de la résolution de l'année précédente relative à l'application des garanties au Moyen-Orient, et a officiellement pris ses distances par rapport aux modalités de cette résolution. Toutefois, il s'est montré disposé à se joindre au consensus sur la résolution, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas d'alternative à une réconciliation conduisant à des négociations directes et des accords librement agréés entre les États de la région. Des discussions ont eu lieu sur un forum consacré aux zones exemptes d'armes nucléaires au cours de la visite effectuée peu auparavant par le Directeur général en Israël.

40. De même, s'agissant du point de l'ordre du jour sur la capacité et la menace nucléaires israéliennes, il y a eu de nombreux faits nouveaux alarmants concernant la prolifération au Moyen-Orient et dans d'autres régions les années précédentes, et Israël n'est mêlé à aucun d'entre eux, bien qu'il y en ait beaucoup qui menacent directement sa sécurité. Par conséquent, le projet de résolution relatif à cette question est infondé et constitue un exemple de l'utilisation cynique de la Conférence à des fins politiques, comme les réserves exprimées par certains États au sujet des pouvoirs d'Israël. Cela jette des doutes sérieux sur la sincérité de ses auteurs et leur volonté de faire réellement des progrès vers une sécurité collective au Moyen-Orient. M. Franck engage donc les États Membres à rejeter purement et simplement cette proposition. Si une mesure est prise sur ce point de l'ordre du jour, Israël ne pourra pas appuyer la résolution sur l'application de garanties au Moyen-Orient.

41. Enfin, M. Franck félicite l'Agence pour sa contribution à la cancérothérapie à travers son programme de coopération technique, et exprime un appui pour le lancement de l'initiative du PACT visant à faire face aux taux alarmants de cancer dans les pays en développement. Israël est prêt à partager ses connaissances et son expérience dans ce domaine, en fournissant aux parties intéressées une formation pratique sur la cancérothérapie, les techniques radiologiques, l'assurance de la qualité et la dosimétrie dans ses plus grands centres médicaux.

42. M. CAMPOS (Brésil) dit que le travail intensif du Brésil avec l'Agence depuis la création de celle-ci est basé sur son ferme appui pour le mandat de l'Agence, et a été utile pour le développement de l'énergie nucléaire dans ce pays, permettant l'établissement de partenariats dans le domaine de la coopération technique, et l'adoption d'un système national de réglementation et de normes de sûreté reconnues sur le plan international pour leur excellence.

43. L'exemple du Brésil montre comment l'aspiration au développement scientifique et technologique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est entièrement compatible avec les objectifs de non-prolifération et le plein respect des engagements pris dans ce domaine.

44. Le Brésil développe l'ensemble de sa capacité nucléaire depuis 1987. La nature pacifique de ces efforts est démontrée par le fait que toutes ses installations nucléaires ont été soumises aux garanties généralisées de l'Agence depuis 1994 lorsque l'Accord quadripartite est entré en vigueur. En conséquence, quatre ans avant son adhésion au TNP, le Brésil avait déjà soumis toutes ses installations à la supervision et au contrôle internationaux. Qui plus est, ses installations nucléaires sont aussi soumises aux garanties établies dans le cadre de l'accord bilatéral portant création de l'ABACC.

45. La recherche scientifique, les technologies et l'innovation appliquées sont indispensables au développement socio-économique, à la production de revenus et à la création d'emplois au Brésil, et comme moyens de répondre aux besoins sociaux, éducatifs, commerciaux et environnementaux de la population. Dans l'« économie de connaissances » d'aujourd'hui, le développement scientifique et technologique constitue la base d'une croissance et d'un développement économiques socialement durables, politiquement démocratiques et économiquement viables en termes de préservation des ressources naturelles. Le gouvernement brésilien se trouve à un stade où il doit prendre des mesures décisives pour élaborer des connaissances et des technologies dans les domaines d'importance vitale pour le développement du pays. Cela devra se faire conformément à ses politiques industrielles, scientifiques, technologiques et commerciales, et dans le plein respect de ses obligations internationales dans tous les domaines, y compris le domaine nucléaire.

46. Le redressement économique du Brésil nécessitera une expansion considérable de son infrastructure nationale, qui s'est détériorée au cours des décennies précédentes en raison de l'insuffisance des nouveaux investissements. Le secteur de la production électrique est dans une situation particulièrement critique, car l'expansion économique s'est accompagnée d'une augmentation de la demande d'électricité. Le Brésil est fortement tributaire de l'énergie hydroélectrique, une ressource limitée, et a presque atteint ses potentialités maximum. En conséquence, la diversification est essentielle et le gouvernement est en train de promouvoir plusieurs programmes pour développer d'autres sources d'énergie viables sur les plans économique et environnemental comme le biodiesel. L'énergie nucléaire joue un rôle important et sa part dans le bouquet énergétique du pays pourrait augmenter.

47. Le Brésil est un pays pacifique dont l'objectif est un développement socialement inclusif. Il possède en outre les ressources techniques et humaines nécessaires et une infrastructure adéquate de contrôle, d'autorisation et de recherche pour les applications nucléaires pacifiques.

48. Le TNP est l'élément central du régime international de non-prolifération et de désarmement et concerne trois questions indissociables : le désarmement, la non-prolifération et le droit de développer

les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Brésil a démontré son attachement aux objectifs du Traité lorsqu'il a nommé l'ambassadeur Queroz Duarte pour présider la Conférence d'examen du TNP de 2005. L'appui unanime qu'il a reçu est une reconnaissance sans équivoque des qualités professionnelles et personnelles de l'un des diplomates les plus expérimentés du Brésil, dont la carrière est centrée sur les questions dont s'occupe l'Agence. Cet appui a aussi été un signe de la confiance dont jouit le Brésil, dont les efforts infatigables pour promouvoir la cause du désarmement datent du lancement du Traité de Tlatelolco. Le Brésil a interdit l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins autres que pacifiques et, dans le décret législatif approuvant le texte du TNP, son Congrès national a inclus une clause interprétative soulignant son attachement au désarmement nucléaire.

49. Le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2005 dépend de tous les États parties à ce traité. En ce qui concerne les objectifs du désarmement et de la non-prolifération, il faut un résultat équilibré pour préserver les acquis politiques de 1995 et 2000. Au niveau régional, le Brésil est fier de la contribution de l'Amérique latine et des Caraïbes au désarmement et à la non-prolifération à travers l'établissement de la première zone exempte d'armes nucléaires du monde.

50. Les États dotés d'armes nucléaires peuvent apporter une contribution exemplaire au succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP en acceptant la requête des États Membres de l'OPANAL leur demandant de retirer leurs réserves au Protocole II du Traité de Tlatelolco, et en étendant les garanties négatives de sécurité sans condition aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et à tous les États Membres des zones exemptes d'armes nucléaires. En tant que membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, le Brésil participe activement aux efforts visant à faire comprendre aux États dotés d'armes nucléaires l'importance d'honorer les engagements de désarmement pris à la Conférence d'examen du TNP de 2000. La diversité régionale et politique des membres de cette coalition confirme la nature généralisée des préoccupations concernant la menace de l'existence continue des armes nucléaires pour la paix et la sécurité internationales.

51. Le Brésil appuie les activités de l'Agence et reconnaît son travail extrêmement important dans les domaines de la vérification nucléaire, de la coopération technique et de la sûreté nucléaire. Ces activités contribuent au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement durable. Le gouvernement brésilien appuie les efforts internationaux de lutte contre toutes les formes de terrorisme, y compris les actes malveillants possibles mettant en jeu des matières nucléaires. Le Brésil possède une législation adéquate et des systèmes de contrôle efficaces dans ce domaine. Il partage en outre pleinement les préoccupations concernant le risque que des armes nucléaires tombent dans des mains d'acteurs non étatiques. Une telle menace ne fait que renforcer la nécessité de travailler pour l'objectif de désarmement nucléaire. D'un autre côté, la discussion des mesures liées à l'utilisation possible d'armes nucléaires par des terroristes ne justifie pas la rétention indéfinie de ces armes, pas plus que la nécessité d'adopter des mesures de prévention du terrorisme ne devrait nuire aux droits des États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En particulier, aucune initiative dans le domaine de l'enrichissement et du retraitement ne devrait porter atteinte à ce droit.

52. Le Brésil attache beaucoup d'importance au programme de coopération technique de l'Agence et y participe pleinement tant comme donateur que comme bénéficiaire. Ses établissements de l'énergie nucléaire ont accueilli 41 étudiants et stagiaires étrangers financés par l'Agence en 2003. Il fait partie des dix premiers pays en ce qui concerne le nombre de chercheurs financés par l'Agence reçus. Au cours de cette même année, 91 experts brésiliens ont travaillé comme spécialistes pour l'Agence et cinq cours ont été organisés dans le pays avec l'appui de celle-ci. Le programme de coopération technique devrait continuer à accorder la priorité aux applications des radio-isotopes et des rayonnements, en particulier dans les domaines de la médecine, de la santé, de l'industrie, de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau. Les intérêts et les besoins des États Membres devraient rester le facteur clé dans l'approbation des projets et des activités de coopération technique

et l'élaboration du programme ordinaire de l'Agence. L'ARCAL a aussi apporté une importante contribution aux échanges dans les domaines des sciences et des techniques nucléaires entre les pays de la région.

53. M. Campos se félicite des progrès accomplis dans la coopération entre l'ABACC et l'Agence sur l'application des garanties dans le cadre de l'accord quadripartite suite à la mise en œuvre de la vérification commune des données dans les installations nucléaires pertinentes et à l'élaboration de manuels pour les activités conjointes de garanties et l'utilisation partagée des équipements. Le Brésil attache la plus grande importance à la coopération entre l'ABACC et l'Agence et les engage toutes deux à poursuivre leur collaboration pour éviter tout double emploi inutile, améliorer l'efficacité et réduire au minimum les perturbations de l'exploitation des installations nucléaires au Brésil et en Argentine.

54. M. BUTT (Pakistan) dit que son pays croit fermement aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour promouvoir le développement socio-économique et est fermement attaché à ses applications dans des domaines variés. Son expérience dans ce secteur a commencé dans les années 60 et il espère voir les progrès et la coopération de l'Agence se poursuivre.

55. Les travaux ont commencé sur la deuxième tranche de 300 MW de la centrale nucléaire de Chashma, CHASNUPP 2. Le Pakistan remercie la Chine d'avoir fourni cette centrale dans un esprit exemplaire de coopération Sud-Sud. Cette centrale sera soumise aux garanties de l'Agence et une demande a déjà été faite à cet égard. Lorsqu'elle sera opérationnelle, elle sera la troisième centrale soumise aux garanties avec CHASNUPP 1, qui fonctionne de manière satisfaisante, et KANUPP, la centrale nucléaire de Karachi, soumise à un programme extensif de rénovation et de modernisation au cours d'une période d'arrêt de 14 mois pour renouvellement de l'autorisation d'exploitation. Les principales activités effectuées comprennent le remplacement des systèmes de contrôle de la centrale et de la plupart des instruments connexes. Toutes ces activités ont été menées avec des compétences locales, excepté l'inspection du tube du refroidisseur pour laquelle une assistance a été reçue du Canada. Suite à l'autorisation de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire, la centrale a repris son exploitation à environ 50 % de sa puissance nominale. Au cours de l'année suivante, le Pakistan envisage de moderniser d'autres systèmes de sûreté, après quoi la centrale devrait fonctionner correctement à des niveaux de puissance plus élevés pendant les 15 années suivantes. Les améliorations de la sûreté envisagées comprennent l'installation d'une redondance supplémentaire dans le système d'injection d'urgence de réfrigérant et un autre système externe et indépendant d'injection en cas d'accident de perte de réfrigérant. Avec ces changements, cette centrale respectera presque toutes les prescriptions modernes de sûreté d'un réacteur CANDU.

56. Compte tenu des préoccupations liées au réchauffement de la planète et à l'augmentation des prix du pétrole, l'énergie d'origine nucléaire suscite un intérêt renouvelé dans le monde entier, en particulier dans la région allant du Pakistan au Japon où il y a plus de centrales nucléaires en construction que partout ailleurs. Bien que d'importantes réserves de charbon aient été découvertes au Pakistan, des études récentes basées sur la croissance économique nationale accélérée des quatre années précédentes prédisent qu'il faudrait plus de centrales nucléaires qu'initialement prévu. Une pluviosité imprévisible due aux changements des caractéristiques climatiques mondiales rend aussi la production hydroélectrique moins fiable.

57. Avec sa longue expérience de la production d'électricité d'origine nucléaire, le Pakistan est pleinement conscient de sa responsabilité vis-à-vis du reste du monde et de la nécessité de maintenir la sûreté et la sécurité de ses centrales. En conséquence, il a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire. Toutefois, alors que les pays développés lui offrent une aide théorique pour l'amélioration de la sûreté de ces centrales, ils refusent de lui fournir les équipements et les matières dont il a besoin pour atteindre ce niveau de sûreté, ce qui l'oblige à compter sur les compétences locales, lesquelles ne sont

pas toujours efficaces. M. Butt engage donc instamment les pays occidentaux à ne pas restreindre la fourniture de tels équipements et de telles technologies.

58. Les exploitants de centrales nucléaires connaissent les critères draconiens fixés par les normes, les prescriptions et les guides de l'Agence, mais la mise en œuvre de ces derniers varie généralement d'un pays à un autre. Le Pakistan espère que l'Agence aidera les pays qui ne disposent pas de l'importante capacité électronucléaire locale nécessaire pour élaborer une approche pratique en vue d'améliorer la situation.

59. M. Butt note avec intérêt l'augmentation des activités dans les domaines du dessalement nucléaire, des réacteurs de faible ou moyenne puissance et des centrales nucléaires innovantes anti-proliférantes comme envisagé par l'INPRO. Le Pakistan entend jouer un rôle de plus en plus actif dans ces programmes, dans la limite de ses ressources. Toutefois, ceux-ci sont des programmes à long terme et, pour que les besoins urgents de pays comme le Pakistan soient satisfaits, la communauté internationale devrait envisager la création de « parcs électronucléaires », sous forme de co-entreprises sur des sites spécialement désignés, soumises à des garanties appropriées.

60. Le Pakistan utilise l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans des domaines comme la santé, l'agriculture, la gestion des ressources en eau, l'industrie, l'environnement et diverses activités de R-D. L'année en cours, il a achevé son treizième centre de médecine nucléaire. Plus de 330 000 patients sont traités dans ces centres par an. Les travaux sont en cours pour la création de cinq autres centres pour couvrir toutes les régions du pays, et faire en sorte que l'ensemble de la population puisse y avoir accès par route en quelques heures. Il y a en outre des plans pour établir la première installation de diagnostic par PET du pays. Dans le domaine de l'agriculture, les centres du Pakistan continuent de mettre au point de nouvelles variétés de cultures et ont créé cinq fermes pilotes pour aider les paysans à exploiter les terres touchées par la salinité. Le pays a à présent besoin d'une technologie de lutte biologique contre les insectes nuisibles respectueuse de l'environnement pour réduire la dépendance excessive vis-à-vis des engrais chimiques. Il espère bénéficier d'une assistance de l'Agence pour la mise en place de la première installation de TIS, et il demande en outre de l'aide pour la prospection d'uranium car il considère l'uranium comme le pétrole du futur et espère répondre à ses besoins en uranium localement.

61. Étant donné qu'il attache beaucoup d'importance au programme de coopération technique de l'Agence, le Pakistan était préoccupé par les incertitudes financières de l'année précédente. Il reste fermement attaché à l'ensemble de propositions approuvé par le Conseil en 2003 et engage instamment tous les États Membres à verser intégralement leurs contributions financières à temps.

62. Le Pakistan possède actuellement 30 PRC opérationnels à travers lesquels il maintient une coopération active avec l'Agence. Malheureusement, seuls 26 des 55 PRC qu'il a demandés lui ont été accordés l'année précédente. Ces programmes développent l'échange d'informations entre les scientifiques et les ingénieurs des pays en développement et des pays développés et devraient être encouragés.

63. Enfin, pour combattre le terrorisme, le Pakistan a considérablement développé les mesures de protection physique déjà rigoureuses de ses installations nucléaires. Il reste profondément attaché à la non-prolifération. Quelques jours auparavant, il a adopté une législation pour contrôler les exportations de biens, de technologies, de matières et d'équipements liés aux armes nucléaires et biologiques, et de leurs vecteurs. Il envisage aussi de dispenser une formation théorique et pratique à ses scientifiques et à ses ingénieurs et à d'autres responsables pour mettre en œuvre ces contrôles, et a pris des mesures rigoureuses contre un réseau illicite de matières et de technologies nucléaires.

**64. Mme Hall (Canada), vice-présidente, prend la présidence.**

65. M. CARRERA DORAL (Cuba) dit que son pays s'est toujours pleinement acquitté de ses obligations, comme le montre son attachement à la non-prolifération. La position du gouvernement cubain est qu'aucun État ne devrait avoir le droit d'élaborer, de fabriquer, de posséder, d'utiliser ou de perfectionner des armes nucléaires et que le TNP est donc inadéquat et discriminatoire. Toutefois, pour montrer sa volonté politique et son attachement au multilatéralisme, Cuba a ratifié le Traité de Tlatelolco, accédé au TNP et signé un accord de garanties et un protocole additionnel, qui sont tous deux en vigueur depuis juin 2004.

66. La déclaration adoptée à la dix-huitième session de la Conférence générale d'OPANAL tenue à La Havane en novembre 2003 a réaffirmé que la consolidation de la zone exempte d'armes nucléaires consacrée par le Traité de Tlatelolco était une importante contribution de la région à la paix, la sécurité et la stabilité internationales, et une preuve claire du ferme attachement de l'Amérique latine et des Caraïbes à la cause d'un désarmement nucléaire global et vérifiable et à la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Cette déclaration appelle en outre tous les États dotés d'armes nucléaires à donner aux États membres des zones exemptes d'armes nucléaires des garanties fermes qu'ils n'utiliseront pas et ne menaceront pas d'utiliser ces armes. Dans ce contexte, Cuba est préoccupée par le fait que la puissance ayant le plus d'armes nucléaires, et la seule à les avoir utilisées à des fins militaires, alloue des fonds extrêmement importants au perfectionnement et à la mise au point de telles armes et souscrive à la théorie des frappes nucléaires préventives, en violation flagrante du TNP.

67. Un ensemble d'initiatives récentes vise à réduire les risques de prolifération et de terrorisme nucléaire. Cuba partage les préoccupations concernant la possibilité que des terroristes acquièrent des armes nucléaires et appuie pleinement tous les efforts internationaux légitimes visant à la prévenir. Toutefois, la seule manière d'attaquer le problème à la racine est l'élimination totale, inconditionnelle des armes nucléaires, une approche que ces initiatives n'ont malheureusement pas adoptée. Au contraire, elles montrent une tendance troublante à limiter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans la majorité des pays alors que, dans les autres, la prolifération verticale augmente, conduisant à deux poids deux mesures, à la discrimination et à l'augmentation des stocks d'armements. Toute initiative ou proposition dans le cadre de l'Agence devrait être mise en œuvre suite à une analyse et à une discussion transparente associant tous les États Membres, dans le respect strict du Statut.

68. S'agissant de la mise en œuvre des accords de garanties dans certains États, M. Carrera Doral approuve les éloges du Mouvement des non-alignés à l'Agence pour les progrès dans la résolution des questions en suspens soulevées dans les rapports précédents du Directeur général au Conseil des gouverneurs. Chaque État a le droit souverain et inaliénable d'utiliser sans restrictions la technologie nucléaire à des fins pacifiques tant qu'il n'y a pas de preuve qu'il a enfreint ses obligations en vertu du TNP. Seule l'Agence a le mandat de vérifier ou de tirer des conclusions sur le programme nucléaire de n'importe quel État, sur la base d'informations objectives. Nul n'a le droit de préjuger du programme nucléaire d'un pays ou de politiser la question. Il faudrait faire une distinction claire entre les obligations juridiques des États et les engagements politiques qu'ils prennent comme preuve de leur bonne volonté. Cuba espère que les questions techniques liées à la vérification nucléaire ne deviendront pas des questions politiques qui déboucheraient sur une autre crise internationale. En outre, elle appuie fermement les efforts politiques et diplomatiques faits pour parvenir à des règlements acceptables pour toutes les parties, dans le cadre de l'Agence et le respect de la souveraineté de tous les États et des principes de la Charte des Nations Unies.

69. Cuba appuie toutes les mesures prises par l'Agence pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire et radiologique. Elle se réjouit donc du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives auquel elle attache beaucoup d'importance, comme le montre le fait qu'elle a été l'un des premiers États à notifier au Directeur général son intention de l'appliquer. Toutefois, aucune des mesures susmentionnées ne devrait être utilisée pour justifier ni des



actions unilatérales faisant intervenir des pressions ou le chantage politique concernant le commerce des matières radioactives, ni l'obstruction délibérée, injustifiée du développement des applications des techniques nucléaires dans aucun pays.

70. L'utilisation de la technologie nucléaire a eu un impact tangible sur les programmes de développement prioritaires de Cuba. Cuba attache beaucoup d'importance aux activités de coopération technique de l'Agence et pense qu'elles devraient être adéquatement financées. Il importe en outre de maintenir l'équilibre entre les activités la coopération technique et les activités de sûreté et de vérification. Cuba a systématiquement honoré ses engagements financiers vis-à-vis de l'Agence malgré ses difficultés économiques et a continué à accroître l'efficacité de la gestion de son programme et son appui à d'autres pays, essentiellement à travers la fourniture d'experts.

71. Le gouvernement cubain a continué d'appuyer l'ARCAL, qu'il considère comme un outil important pour promouvoir la coopération et les échanges entre les pays en développement et pour transférer des ressources de coopération technique dans la région. Cuba a occupé peu auparavant la présidence de l'ARCAL. Elle est reconnaissante pour l'appui de l'Agence à ce programme et est convaincue que cet appui augmentera dans l'avenir. Il faut un programme de coopération technique plus vaste, plus efficace répondant aux besoins croissants des pays en développement, avec des engagements plus réels de toutes les parties et des ressources financières adéquates, sûres et prévisibles. Alors que le FCT n'a pas augmenté autant que Cuba l'avait espéré, l'objectif de 77,5 millions de dollars des États-Unis fixé pour 2006-2006 est un pas dans la bonne direction, et elle espère le voir dépasser 78,5 millions de dollars au cours des futurs exercices.

72. Enfin, M. Carrera Doral exprime l'espoir que la septième Conférence d'examen du TNP fournisse l'occasion d'élaborer un système de sécurité collective basé sur la coopération.

73. M. OTHMAN (République arabe syrienne) attire l'attention sur les répercussions mondiales de l'aggravation de la situation sécuritaire au Moyen-Orient. Ce n'est un secret pour personne que le processus de paix dans cette région est dans l'impasse en raison non seulement du refus d'Israël de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, mais aussi du principe du deux poids, deux mesures appliqué par certaines puissances qui appuient Israël bien qu'il occupe une partie des pays voisins arabes depuis le 4 juin 1967.

74. La responsabilité pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient appartient dans une large mesure aux grandes puissances qui ont le devoir d'examiner le fait que seul Israël possède de telles armes. Les initiatives internationales d'élimination des armes nucléaires d'Israël devraient commencer par l'adoption de résolutions correspondantes par la Conférence générale et d'autres instances internationales. Malheureusement, comme indiqué dans son rapport sur la question, le Directeur général n'a pas pu s'acquitter du mandat qui lui a été assigné par la Conférence générale précédente de faciliter l'application de garanties généralisées de l'Agence à toutes les activités nucléaires de la région du Moyen-Orient. Israël, la seule partie qui menace la sécurité de cette région à travers la possession d'armes nucléaires, refuse de discuter l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires tant qu'un accord de paix ne sera pas signé. Sa politique d'indifférence vis-à-vis d'une paix juste et globale dans la région est un obstacle majeur à tout progrès vers ce but. L'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dépend principalement du respect par Israël de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui l'appelle à accéder au TNP et à soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence. Il convient de noter que tous les pays arabes sont déjà parties à ce traité.

75. En avril 2003, la République arabe syrienne a soumis au Conseil de sécurité, au nom du Groupe arabe, un projet de résolution visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, et a annoncé à la communauté internationale qu'elle

travaillerait avec les autres États arabes et toutes les nations éprises de paix pour atteindre cet objectif. Toutefois, la situation internationale à l'époque n'était pas propice au succès de cette initiative. En conséquence, la République arabe syrienne a soumis de nouveau le projet de résolution en décembre 2003 et il est toujours en instance devant le Conseil de sécurité en attendant des circonstances internationales plus favorables.

76. La République arabe syrienne a toujours été à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme. En 1986, elle a été la première à lancer un appel en faveur d'une conférence des Nations Unies pour examiner cette question et définir ce terme. Il faut faire une distinction entre le terrorisme et la lutte des peuples contre l'occupation étrangère. La République arabe syrienne a fait la même proposition en 1991 mais sans succès parce que certains États, pour des raisons politiques, appliquent le principe du deux poids, deux mesures en ce qui concerne les questions de terrorisme et le droit des peuples de défendre leurs terres et leur liberté.

77. Le gouvernement israélien applique une politique terroriste vis-à-vis des peuples de la Palestine occupée et des Hauteurs du Golan à travers la destruction de maisons, faisant de femmes et d'enfants des sans-abri, et les détentions arbitraires et les assassinats, en narguant l'opinion internationale et en bafouant les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Qui plus est, les réacteurs nucléaires israéliens, qui ne sont pas soumis aux inspections internationales, pourraient causer une catastrophe environnementale majeure. M. Othman appelle la Conférence générale, lors de la discussion du point de l'ordre du jour sur la capacité et la menace nucléaires israéliennes, à garder présent à l'esprit le fait que tous les États arabes veulent la paix, la sécurité et la stabilité, et travaillent sans relâche pour atteindre ce but dans le cadre des Nations Unies, des sommets arabes et islamiques et des groupes géographiques pertinents. Il appelle en outre la communauté internationale à faire preuve de compréhension pour la préoccupation légitime de la région en ce qui concerne la capacité d'armes nucléaires d'Israël.

78. En ce qui concerne la proposition du Directeur général d'organiser un forum pour discuter de la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, la République arabe syrienne est d'accord en principe pour participer à ce forum si Israël accède au TNP et soumet toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence.

79. L'une des tâches les plus importantes de l'Agence est le transfert des connaissances nucléaires aux États Membres, en particulier aux pays en développement. À cet égard, M. Othman apprécie ses travaux sur l'élaboration de bases de données, la publication de documents techniques et la formation dans les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence devrait encourager les États Membres développés à fournir plus de possibilités de formation aux ressortissants des pays en développement.

80. Le Commissariat syrien à l'énergie atomique participe activement à la diffusion des connaissances nucléaires, en particulier en arabe. Il a déjà entrepris peu auparavant de traduire à titre gracieux le dictionnaire multilingue des termes nucléaires d'INIS dans cette langue en s'appuyant sur les services d'éminents universitaires syriens. Le Commissariat a en outre traduit le bulletin de l'AIEA en arabe. Pour la cinquième année consécutive, il a accueilli, en coopération avec l'Agence, un cours en arabe conduisant à un diplôme en radioprotection et en sûreté des sources radiologiques. Plus de cent personnes ont déjà achevé ce cours. Le Commissariat organise aussi chaque année des cours spécialisés dans le cadre de bourses et de voyages d'étude à l'intention de participants de pays arabes. En outre, il fournit des experts à titre gracieux dans divers domaines dans le cadre du programme de coopération technique de l'Agence.

81. Le contrôle des sources radioactives est une responsabilité nationale à assumer sur la base des normes et des principes de sûreté acceptés sur le plan international, et le renforcement des

infrastructures de réglementation dans les États Membres et non membres de l'Agence devrait renforcer les capacités nationales et régionales à cet égard. La République arabe syrienne a prêté son concours pour l'élaboration d'un programme informatique pour les sources de rayonnements et pour la formation d'inspecteurs de certains organismes nationaux de réglementation dans l'utilisation de ce programme. Elle applique le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives adopté par l'Agence l'année précédente et a travaillé avec le groupe d'experts chargé de rédiger les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives.

82. Remerciant l'Agence pour l'assistance technique qu'elle fournit dans le cadre de projets nationaux et régionaux, M. Othman note que deux projets communs sont en cours d'exécution dans le cadre de l'accord ARASIA : l'un sur l'évaluation comparative des options de production d'électricité, l'autre sur le renforcement des capacités régionales de formation et d'homologation dans le domaine des essais non destructifs. Il exhorte l'Agence à continuer d'appuyer l'ARASIA.

83. Malheureusement, malgré les efforts faits par l'Agence pour que tous les projets de coopération technique soient exécutés dans les délais, des difficultés relatives à certains programmes et bourses de formation et à l'achat d'équipements médicaux ont occasionné des retards dans la mise en œuvre de certains projets nationaux.

84. M. Othman met en garde contre le risque que les tensions internationales actuelles n'influencent la nécessité de transférer la technologie nucléaire aux pays en développement pour utilisation dans des domaines comme les soins de santé, l'industrie et la recherche scientifique. Les pays qui fournissent une telle assistance devraient honorer les engagements qu'ils ont pris à de nombreuses occasions.

85. Un déficit du FCT au cours de l'année précédente dû au non-paiement de leurs contributions dans les délais par de nombreux pays a entraîné une forte baisse du taux de réalisation en 2003. Bien que les pays en développement aient accepté l'ensemble de propositions relatives au dégrèvement ainsi que l'abandon du principe de la croissance réelle nulle du budget en contrepartie d'arrangements efficaces de financement du FCT, aucun accord n'a été trouvé jusque-là sur un mécanisme qui permettrait de rendre les ressources du Fonds plus sûres et plus prévisibles. M. Othman exprime l'espoir que le Secrétariat accordera davantage d'attention à cette question et avancera des propositions plus réalisables le plus rapidement possible.

86. M. DIATTA (Sénégal) dit que la coopération scientifique et technique entre son pays et l'Agence a été conduite en partie à travers les programmes du CITP à Trieste, et dans le cadre de la coopération bilatérale avec les États Membres de l'Agence et des programmes spéciaux comme l'AFRA. Elle a été couronnée de succès dans certains domaines, y compris l'agriculture, la biologie, la chimie, la géologie, l'hydrologie, la médecine et la physique.

87. Le Sénégal a reçu une aide dans le domaine de la radioprotection sous forme d'investissements, d'équipements et d'assistance juridique, l'établissement d'une infrastructure de réglementation, l'élaboration d'un programme national pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la signature d'accords importants liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Grâce à son nouveau cadre institutionnel et réglementaire, il a pu adopter une loi sur la radioprotection élaborée en coopération avec l'Agence, créer un centre national de recherche scientifique et étendre ses activités de recherche à l'ensemble du territoire. Un parc scientifique est actuellement en cours de création, ce qui devrait promouvoir davantage la recherche, et la possibilité de mettre en place une agence scientifique africaine pour faciliter la coopération interafricaine est à l'étude.

88. Le Sénégal remercie l'Agence pour l'opportunité de se faire installer un centre de données qui permettra le suivi géologique et sismographique de plusieurs pays africains. L'établissement de ce centre national de recherche scientifique renforcera les équipes de recherche en physique atomique, en biologie nucléaire et moléculaire et en physique.

89. M. Diatta salue les efforts faits par l'Agence pour décentraliser les programmes de formation et coordonner les programmes de R-D en Afrique. Il faudrait renforcer la coordination entre les programmes nationaux et les programmes AFRA.

90. Les anomalies climatiques telles que la désertification et les cycles de sécheresse sont un sujet de préoccupation mondial et toutes les nations devraient collaborer pour remédier aux conséquences catastrophiques du comportement humain.

91. Le Sénégal n'épargnera aucun effort pour renforcer ses programmes en cours de coopération technique avec l'Agence. Il se réjouit du développement de la coopération entre celle-ci et le continent africain, basée sur des initiatives locales, la recherche-développement et l'infrastructure existante et prévue.

92. Par ailleurs, le Sénégal appuie sans réserve le programme AFRA et n'épargnera aucun effort pour l'intégrer au NEPAD.

93. M. SYCHOV (Biélorus), présentant ses condoléances à la Fédération de Russie au sujet de la série récente sans précédent d'actes terroristes, dit que le dernier incident a souligné la nécessité que la communauté mondiale consolide ses efforts pour combattre le terrorisme international, y compris l'utilisation malveillante possible des matières nucléaires et des sources radioactives. À cet égard, l'Agence a une responsabilité accrue pour le maintien de la stabilité et de la sécurité internationales. Ses États Membres et son Secrétariat ont collaboré avec succès dans de nombreux domaines : l'amélioration et le renforcement de la protection physique des installations renfermant des matières nucléaires et des sources radioactives, l'élaboration et l'introduction d'orientations pour la gestion des matières nucléaires, et la sûreté de l'entreposage des matières susceptibles d'être utilisées pour produire des dispositifs de dispersion radiologique. Le Biélorus attache une importance particulière au renforcement de la protection physique des matières nucléaires, et les efforts visant à amender la CPPMN sont extrêmement importants pour la réalisation de cet objectif.

94. Le Biélorus est préoccupé par le fait que la non-résolution de la crise en RPDC risque de miner le TNP. Les pourparlers à six n'ont encore débouché sur aucun résultat important, mais il faut espérer que des interactions constructives entre tous les participants conduisent à une solution de compromis qui aiderait à réduire la tension dans la région Asie et Pacifique.

95. M. Sychov salue les efforts faits aussi bien par le Secrétariat que par l'Iran pour résoudre les questions de garanties en suspens dans ce pays. Le Biélorus est persuadé que celui-ci travaillera avec l'Agence dans un esprit de coopération et de transparence.

96. L'avenir du système des garanties dans son ensemble dépend de l'efficacité avec laquelle l'Agence fait face aux crises actuelles. Elle devrait rester objective, en basant ses arguments sur des faits établis, et jouer un rôle plus actif dans la recherche de solutions, en organisant des consultations avec les gouvernements des pays concernés.

97. Le Biélorus participe activement au programme de coopération technique de l'Agence et apprécie les résultats obtenus au cours des années précédentes. Le transfert proactif de technologies nucléaires aux États Membres et l'assistance fournie dans les domaines médical, social et économique ont aidé à accroître la contribution de la science nucléaire à son développement durable. Le PCN signé en mars 2003 fournit un fondement solide pour un développement accru et crucial de la coopération technique entre le Biélorus et l'Agence à moyen terme.

98. La coopération technique entre l'Agence et le Biélorus porte surtout sur la recherche de solutions aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Le dernier d'une série de projets sur le colza a été achevé avec succès en 2001 et une usine a été construite et fabrique des produits écologiquement propres dans les zones contaminées. Le Biélorus exécute avec succès un

projet modèle sur la réhabilitation des territoires contaminés par cet accident dans lequel les facteurs clés sont le développement économique durable et l'établissement d'industries permettant de fabriquer des produits propres à partir des ressources alimentaires locales du bétail.

99. Le Bélarus attache une importance particulière à la mise en œuvre d'un projet régional sur les stratégies de contre-mesures à long terme et la surveillance de l'exposition des personnes dans les zones rurales touchées par l'accident de Tchernobyl. Ce projet vise à résoudre les problèmes pratiques de la surveillance de l'exposition et à élaborer des stratégies à long terme pour remédier aux conséquences de la catastrophe.

100. Les progrès accomplis par le Forum de Tchernobyl sont encourageants. Le respect strict de son calendrier et le financement soutenu de ses activités devraient lui permettre d'achever son travail d'ici à 2005. Le Bélarus apprécie énormément le rôle actif joué par le Directeur général, le Directeur général adjoint chargé du Département de la coopération technique et le personnel de ce département dans la recherche de solutions aux conséquences à long terme de cet accident. Le financement des programmes nationaux et régionaux liés à cette catastrophe devrait être maintenu au niveau existant.

101. La formation du personnel est cruciale pour renforcer l'efficacité de l'infrastructure de réglementation pour la sûreté et la sécurité des matières radioactives et nucléaires. Les efforts faits par l'Agence pour mettre en œuvre une approche stratégique de la formation théorique et pratique dans le domaine de la sûreté des rayonnements et des déchets sont louables. Le Bélarus a apporté une importante contribution à ces activités pendant de nombreuses années en accueillant des cours et des consultations de l'Agence, un exemple récent étant le troisième cours d'études supérieures sur la sûreté des rayonnements et des sources radiologiques tenu à l'université internationale Sakharov des sciences de l'environnement. Il aimerait poursuivre sa coopération avec l'Agence sur la base de plans et d'accords à long terme.

102. De même, le Bélarus aimerait que la coopération technique s'améliore encore dans le domaine de la sûreté nucléaire. Sa vaste expérience en la matière pourrait intéresser d'autres pays, en particulier son travail sur le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives. Avec l'assistance de l'Agence, deux points de contrôle pilotes ont été équipés pour vérifier les matières qui passent la frontière. Sur la base de ce projet, il est envisagé d'établir un système national automatisé de comptabilisation et de contrôle des transferts de matières nucléaires et radioactives.

103. Une autre question prioritaire est celle de la sûreté de la gestion du combustible nucléaire et des déchets radioactifs, laquelle ne sera possible qu'avec la participation de tous les États parties à la Convention commune. M. Sychov encourage donc les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette convention. La gestion des déchets radioactifs est souvent liée au Bélarus à d'autres tâches importantes, telles que l'identification et la remise en état des sources orphelines. On a déterminé une vingtaine de sites qui pourraient abriter de telles sources. L'examen de deux d'entre eux a confirmé qu'ils posent un risque radiologique. Des efforts sont en cours pour trouver des ressources en vue de poursuivre ce travail et d'élaborer un projet modèle en vue d'enlever ces sources.

104. En conclusion, le Bélarus verse régulièrement et intégralement ses contributions au FCT et appelle les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour fournir des ressources financières suffisantes à ce fonds en vue de la mise en œuvre intégrale du programme de coopération technique.

105. M. BACCINI (Italie) dit que son gouvernement appuie toutes les activités effectuées par l'Agence dans la mise en œuvre de ses obligations statutaires, et apprécie les efforts qu'elle fait pour promouvoir un développement énergétique durable, élaborer les technologies innovantes et résistantes à la prolifération, et préserver les connaissances. Il appuie en outre les activités de l'Agence visant à lutter contre le terrorisme nucléaire et salue l'initiative pour la réduction de la menace mondiale.

106. Il importe de maintenir et de renforcer le régime mondial de non-prolifération. L'Agence a un rôle crucial à jouer dans le domaine de la vérification et dans toutes ses activités liées à la mise en œuvre du TNP. L'examen et le renforcement de ce traité, qui constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération des armes de destruction massive, devraient être considérés comme fondamentaux pour la paix et la stabilité.

107. L'Italie appuie donc le solide régime de vérification rendu possible par les protocoles additionnels et qui permet à l'Agence à la fois de fournir des assurances crédibles de non-détournement de matières nucléaires et de détecter des matières et des activités clandestines. Elle a ratifié son protocole additionnel et engage instamment tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à faire de même. L'Italie appuie aussi pleinement le réexamen des questions du cycle du combustible nucléaire, comme suggéré par le Directeur général, et attend avec intérêt les constatations du groupe d'experts établi peu auparavant. Elle est attachée à la prévention de tout détournement possible de matières à travers des contrôles stricts des exportations sensibles, y compris les contrôles des transferts de matières nucléaires et connexes, à condition que ces contrôles ne portent pas préjudice à la coopération internationale liée aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Italie appuie en outre les efforts de l'Agence visant à améliorer davantage la base de données sur le trafic illicite des matières nucléaires et radioactives pour combattre ce trafic. Compte tenu des inquiétudes répandues à ce sujet, elle attend avec intérêt la mise en œuvre rapide des orientations relatives à l'importation et à l'exportation de sources de rayonnements à haut risque.

108. L'Italie poursuivra ses efforts pour maintenir l'autorité et l'intégrité du TNP. Elle estime aussi que le TICE devrait entrer en vigueur et que les négociations sur un traité vérifiable sur le plan international interdisant la production de matières fissiles devraient commencer le plus rapidement possible.

109. Il faut accorder la plus grande priorité à la sûreté nucléaire à chaque stade du programme nucléaire d'un pays. À cet égard, la Convention sur la sûreté nucléaire est un outil essentiel pour diffuser une culture de sûreté commune afin qu'une norme acceptée sur le plan international soit maintenue dans toutes les centrales nucléaires.

110. L'Italie est aussi décidée à achever la ratification de la Convention commune, qui est essentielle pour atteindre et maintenir un haut niveau de sûreté dans le monde.

111. Elle apprécie l'attention internationale accrue accordée au déclassement des installations nucléaires et reste prête à contribuer aux plans d'action de l'Agence proposés sur le déclassement et sur le renforcement du système international de préparation et d'intervention en cas d'urgences nucléaires et radiologiques. Une attention particulière devrait être accordée à ce qu'il est convenu d'appeler les facteurs non technologiques dans la mise en œuvre des projets de déclassement, tels que la participation des communautés locales, des repreneurs de sites et des syndicats.

112. L'Italie appuie pleinement l'initiative de l'Agence de réunir la conférence internationale sur la gestion des connaissances nucléaires tenue peu auparavant en France. La continuité de ces connaissances est un sujet de préoccupation croissante pour tous, y compris l'Italie, où de moins en moins de jeunes étudient la science et le génie nucléaires à l'université.

113. L'Italie appuie en outre les initiatives de coopération technique de l'Agence et, reconnaissant leur importance croissante en tant qu'instruments de progrès et de stabilité, espère que le public apprendra à voir l'Agence comme une institution qui non seulement effectue des travaux de vérification, mais aussi aide les pays les moins développés à améliorer les conditions de vie de leurs populations. L'Agence devrait s'employer à élaborer un programme de coopération technique avec un nombre plus réduit de projets, mais de meilleure qualité. La coordination efficace des activités de

coopération technique propres de l'Agence et de celles d'autres organisations est appréciée, en particulier en ce qui concerne celles de la Banque mondiale et de l'OMS.

114. Les établissements académiques et sanitaires italiens ont une longue expérience de la coopération avec l'Agence, notamment dans le domaine de la médecine nucléaire, à travers l'organisation de cours, de voyages d'étude et de bourses. L'Italie aimerait voir ces programmes scientifiques renforcés et si possible intégrés dans un cadre national à déterminer de concert avec l'Agence. À cet égard, celle-ci a un rôle important à jouer à travers une assistance et une coopération pour aider à combattre l'incidence croissante du cancer dans les pays en développement.

115. L'Italie a, à travers l'UNESCO, supporté plus de 80 % du budget du CIPT, qui exécute des activités et des programmes destinés à promouvoir la coopération internationale entre des scientifiques du monde entier. L'appui de l'Agence pour ce centre est très apprécié et a encouragé l'Italie à continuer à le renforcer et à promouvoir son rôle visant à combler le fossé scientifique et technologique entre le Nord et le Sud.

116. Pour garantir l'efficacité, il faut fixer des priorités précises au début des nouvelles activités de l'Agence. L'approche basée sur les résultats fournit des indications sur des écarts possibles dans la mise en œuvre des programmes et permet de tirer parti des enseignements tirés de l'expérience passée. L'utilisation des indicateurs de performance pour améliorer les évaluations est appréciée. Une attention particulière devrait être accordée à la formulation des activités dans les domaines transversaux tels que la gestion des connaissances et l'assurance de la qualité de l'environnement. En outre, le Secrétariat devrait baser sa politique de recrutement sur les compétences scientifiques et techniques pour maintenir un niveau élevé de savoir-faire à l'Agence.

117. En tant que sixième plus grand donateur du budget ordinaire de l'Agence, l'Italie a toujours honoré son engagement à s'acquitter de ses contributions et a régulièrement versé des contributions volontaires au FCT, contribuant ainsi au taux de réalisation élevé enregistré pour l'année en cours. Le Secrétariat devrait tenir compte de ses efforts en recrutant des ressortissants italiens.

118. M. HASSANE YARI (Niger) dit que son pays est pleinement attaché aux objectifs de l'Agence et n'épargnera aucun effort pour promouvoir les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et renforcer le régime de non-prolifération. Il œuvrera en outre avec la communauté internationale en vue d'assurer la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde. Dans ce contexte, le Président de la République a promulgué peu auparavant des lois pour ratifier l'accord de garanties du Niger et autoriser son accession à la CPPMN.

119. Le Niger appuie pleinement les efforts faits par l'Agence pour renforcer la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Il travaille en vue de la mise en œuvre des orientations contenues dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et engage les autres pays à faire de même.

120. Le Niger apprécie les efforts accomplis par l'Agence pour promouvoir le développement, à travers les applications pacifiques de la technologie nucléaire dans les domaines de la radioprotection, de la santé humaine et animale, de l'environnement, de la nutrition et de l'agriculture.

121. Il est particulièrement reconnaissant pour la mise en œuvre des programmes de coopération technique dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté des déchets radioactifs, de la santé humaine, de la santé et de la production animales, des sciences nucléaires et d'autres applications, ce qui a contribué à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines au Niger et l'utilisation de la médecine nucléaire. Le pays possède désormais un laboratoire de radio-immunodosage et une gamma-caméra pour le diagnostic des tumeurs cancéreuses.

122. Dans le cadre du nouveau PCN du Niger pour 2003-2007, les activités de coopération seront exécutées conformément à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté centrée sur l'éducation, la santé, l'eau, l'hygiène, la politique démographique et la mise en place de capacités. Les demandes de projet présentées à l'Agence à la fin de 2003 portent sur l'établissement d'un centre de radiothérapie, l'étude de la pollution aux nitrates et la recharge des eaux souterraines, la formation en métrologie radiologique et en radioprotection, la surveillance de l'exposition professionnelle et publique, et le contrôle de l'exposition médicale, la gestion des déchets radioactifs, la formation d'une équipe dans la maintenance des équipements de laboratoire, l'établissement d'un laboratoire de biologie moléculaire et d'un laboratoire de contrôle des produits d'origine animale au laboratoire central d'élevage de Niamey, et la promotion de la production et de la consommation des racines et tubercules riches en micronutriments. Le Niger espère qu'une bonne partie de ces projets sera approuvée pour la biennie 2005-2006.

123. Le projet de radiothérapie proposé est particulièrement important pour traiter le nombre croissant de malades du cancer. Actuellement, il faut les envoyer dans des hôpitaux à l'étranger, ce qui cause d'autres difficultés financières au pays. La mise en place d'un centre de radiothérapie au Niger pourrait permettre de fournir des traitements curatifs et des soins palliatifs aux deux tiers des malades. Le gouvernement a entrepris de construire les locaux de ce centre, de recruter le personnel, et de fournir un budget de fonctionnement qui permettra de remplacer régulièrement la source au cobalt ainsi que les consommables et les radiopharmaceutiques nécessaires. M. Hassane Yari appelle tous les pays et les organismes donateurs à fournir l'importante assistance nécessaire pour la construction du centre, dont le coût s'élèvera à environ 1,6 million de dollars, et pour le développement des services in vitro et in vivo de médecine nucléaire à Niamey.

124. À l'instar de nombreux pays africains, le Niger souffre cruellement du manque de ressources en eaux renouvelables. Toutefois, grâce aux projets de l'Agence en cours et à sa volonté permanente d'aider les pays en développement, il espère qu'on trouvera des solutions à ce problème. M. Hassane Yari exprime sa reconnaissance à l'Agence pour l'importante assistance qu'elle fournit pour le développement durable, en particulier dans le cadre des programmes régionaux et sous-régionaux sur la gestion de l'eau et la désertification, et pour la formation qu'elle dispense dans le domaine nucléaire.

125. M. HOFFMANN (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) dit que le TICE est en train de s'universaliser, ayant été signé par 172 États et ratifiés par 116. Il a été ratifié par 32 des 44 États dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur. Le président Kabila de la République démocratique du Congo devrait aussi présenter son instrument de ratification au Secrétaire général des Nations Unies les jours suivants.

126. Le TICE prévoit l'établissement d'un régime mondial unique de vérification consistant en un système de surveillance international, un processus de consultation et de clarification, des inspections sur site et des mesures de renforcement de la confiance. Des données provenant de stations du système de surveillance disséminées dans le monde sont traitées et analysées par le Centre international de données à Vienne. Toutes les données et tous les produits de ce centre sont mis à la disposition des États Membres auxquels incombe en dernier ressort la responsabilité d'analyser les données.

127. La Commission préparatoire et son Secrétariat technique provisoire ont fait de grands progrès dans la préparation de la mise en œuvre efficace du TICE. Des levés radiologiques ont été achevés pour 322 des 337 installations internationales de surveillance radiologique. Au total, 190 installations ont été mises en place ou modernisées.

128. Le Centre international de données appuie la vérification du Traité et répond aux besoins civils et scientifiques des États Membres en fournissant les produits et les services nécessaires pour la



surveillance mondiale efficace à travers l'établissement et l'essai des installations qui reçoivent, collectent, traitent, analysent, archivent et font rapport sur les données reçues des stations du système de surveillance. À ce jour, environ 105 stations ont été incluses dans les opérations du Centre.

129. Les données du système international de surveillance et les produits du Centre international de données sont utiles non seulement pour la sécurité internationale mais aussi à des fins civiles et scientifiques, telles que la notification rapide du site et de l'importance des tremblements de terre potentiellement dangereux, les études scientifiques de la terre y compris des océans et de l'atmosphère, la détection rapide des explosions volcaniques, et pour informer l'industrie aéronautique de la présence de cendres volcaniques dans l'atmosphère. Environ 80 comptes de signataires sécurisés ont été établis, avec plus de 600 utilisateurs autorisés à accéder aux données et aux produits et à bénéficier d'un appui technique du Centre.

130. L'infrastructure mondiale de communications transfère des données du système de surveillance au Centre et diffuse les données et les produits aux États signataires. Le Secrétariat technique provisoire la gère comme un réseau mondial fermé et sécurisé de satellites de communications. Une fois qu'il sera pleinement opérationnel, ce réseau devrait transporter quelque 11 gigabits de données par jour.

131. Avec le développement du système international de surveillance, le Secrétariat technique provisoire s'investit plus en plus dans l'opération et la maintenance de ce système. D'importantes ressources ont été allouées à la planification, l'exécution et l'analyse du premier test progressif de performance de l'ensemble du système. Des efforts sont déployés en vue d'élaborer plusieurs outils pour surveiller le réseau d'exploitation et de maintenance et en rendre compte, ainsi que pour appuyer l'infrastructure physique.

132. Le Secrétariat technique provisoire a organisé des cours communs à l'intention d'exploitants du système international de surveillance et du personnel des centres nationaux de données en 2004. Un programme de formation technique en technologie des radionucléides a été accueilli par les centres de recherche autrichiens à Seibersdorf. Des cours régionaux communs pour les exploitants des stations du système de surveillance et le personnel technique des centres nationaux de données ont eu lieu à Obninsk et à Caracas. Des préparatifs exhaustifs se poursuivent en vue de l'organisation, par le Secrétariat technique provisoire, d'un atelier sur l'exploitation et la maintenance à Baden en octobre, et de cours régionaux pour le personnel des centres nationaux de données à Dakar en octobre et à Jakarta en décembre.

133. Le Secrétariat technique provisoire a mis en œuvre la phase préparatoire de son premier test de performance pour l'ensemble du système en mai et juin 2004. Au total, 130 stations du système de surveillance et quatre laboratoires de mesure des radionucléides (environ 40 % du réseau) y ont participé. L'évaluation continue est un élément important de la préparation et de la planification du test. L'exécution de la phase préparatoire du premier test a porté sur la coordination et la participation d'acteurs clés à l'exercice ainsi que le fonctionnement des divers composants et des outils d'établissement de rapports du système. Les informations en retour obtenues et les résultats des scénarios d'évaluation et de mise en œuvre de référence fourniront la base de la phase principale qui aura lieu en 2005.

134. Les travaux se sont poursuivis sur le projet de manuel d'instruction pour les inspections sur site, l'élaboration d'une liste provisoire du matériel d'inspection et des spécifications pour les tests et la formation, la formulation et la mise en œuvre d'un programme d'essai du matériel, et la détermination des activités telles que les expériences de terrain, les démonstrations d'équipements, les ateliers, les exercices pratiques et les cours expérimentaux avancés.

135. La mesure des gaz rares radioactifs, le xénon et l'argon 37, est importante pour les inspections sur site conduites dans le cadre du Traité. Toutefois, le matériel de mesure nécessaire est unique et devra être spécialement conçu et produit. Le Secrétariat technique provisoire a deux projets distincts en cours sur ces gaz visant à obtenir le matériel de mesure pertinent aux fins d'essais et de formation.

136. Le Secrétariat technique provisoire emploie environ 270 personnes – dont 175 administrateurs – originaires de 70 pays. Il est attaché à une politique offrant des chances égales d'emploi, et les femmes occupant des postes d'administrateurs représentent environ 27 % du personnel. Le Secrétariat continue de coopérer avec les autres organisations internationales sises au CIV sur la fourniture et la gestion de services communs.

**La séance est levée à 13 h 15.**